REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT

-

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 11 mai 2022

-	NOMBRE DE MEMBRES						
	Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération				
	11	11	10				

Date de la convocation : 28.04.2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Objet de la délibération

Décision modificative n°1 de 2022

PRESENTS: Mesdames HULIN, KOMBO-TSIMBA, LENGARD,

Messieurs CAMPEIS, DEL, MARCEAU, MARET, STOLZ

Rapporteur: Mme Lengard

ABSENTE EXCUSEE: Madame POCHOT

PROCURATIONS: Madame BERARD à Monsieur MARCEAU, Monsieur

BISSON à Madame LENGARD

Nº 13.2022

SECRETAIRE DE SEANCE: Madame HULIN

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 à L1612-10, L1612-20, L2311-5, L2311-1 et L2312-1 à L2312-4,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU le compte administratif 2021, adopté le 11 mai 2022,

CONSIDERANT que le compte administratif fait apparaître une différence avec les résultats de clôture reportés sur le budget primitif 2022,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité:

Article 1 : approuve la Décision modificative n°1 de 2022 qui se présente comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Section de fonctionnement

MESS OF PROPERTY OF STATES	occupal	Koplen ca Braga Bragal	i Rabbien myselyalisa			Repensiona	Montaut en budget græddi	nedbreibe	1976
Chopitre 002 – Dépenses imprévues :					Chapitre 902 - Résultat de Janctionnement reporté :				
- Dépenses imprévues	01/022	93 530,54	-34 754,69	58 775,85	- Résultat de forictionnement reporté	01/002	132 829,54	-34754,69	98074,85
TOTAL			-34 734,69		TOTAL			-34 754,69	

Section d'investissement

A neel 5 destruction (2005)		Alman su su (en secuti	District Controller	TOTAL			Linear Linear mod M	Design Institution	Total
Chapitre 020 - Dépenses imprévues :					Chapitra 001 – Résuitat d'investissement reporté :	f			
- Dépenses imprévues	01/020	9 624,00	-9 174,43	449,57	- Résultat d'investissement reporté	01/001	18 706,00	-9 174,43	9531,57
FOTAL			9174,43		TOTAL			9 174,43	

Article 2 : La présente décision modificative est votée au niveau du chapitre en fonctionnement et en investissement.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Président est autorisé à engager, mandater, liquider les dépenses dans la limite des crédits inscrits aux chapitres budgétaires.

Pour extrait containe.
Lieusaint, le mai 20

C LIEUSAINT
Michel BI Saise al Marne S

Président di Saise al Marne S

Le Président :

- > Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.